



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 17 juillet 2023*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Modification du plan de financement pour le projet de remplacement de la pelouse de Volpaggiu-rugby**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

**PRÉSENTS :**

Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Charles LEONARDI, Emmanuelle de GENTILI.

**ABSENTS :** Serge LINALE, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

**OBJET : Modification du plan de financement pour le projet de remplacement de la pelouse de Volpagiu-rugby**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu la loi du 2 mars 2022 Sport Santé et parité visant à démocratiser le sport en France, notamment en facilitant le sport santé et l'accès des associations aux équipements sportifs scolaires ;

Considérant le Plan pluriannuel d'investissement de la Communauté d'Agglomération de Bastia et notamment le projet de remplacement de la pelouse de Volpagiu par une pelouse synthétique ;

Considérant que cette pelouse a pour objectif de favoriser la pratique de la discipline sportive associée et de maîtriser les coûts de fonctionnement ;

Considérant que le stade de Volpagiu est intégré au complexe sportif d'Erbaiolu, dont la rénovation des vestiaires a été réalisée au cours de l'année 2022 ;

Considérant l'occupation de ce stade par les publics scolaires et les associations sportives ;

Considérant l'appel à projet 2023 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et notamment l'axe 4 « Patrimoine bâti et scolaire » ;

Considérant la dotation sport pouvant être allouée par la Collectivité de Corse ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (A l'unanimité)**

- La modification du plan de financement du projet comme suit :

<b>Dépenses en € HT</b>			915 000,00 €
<b>Recettes</b>			
	Collectivité de Corse	40%	366 000,00 €
	Etat – DETR	20%	183 000, 00 €
	Agence Nationale du Sport	20%	183 000,00 €
	Autofinancement CAB	20%	183 000,00 €

- La demande de financement auprès de la Collectivité de Corse (dotation sport) pour un montant de 366 000€ ;

**OBJET : Modification du plan de financement pour le projet de remplacement de la pelouse de Volpaggiu-rugby**

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **19 JUL. 2023**  
et publication ou notification  
du **19 JUL. 2023**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOURAOU